



ANNEXES

**AU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT
DES STRUCTURES PETITE ENFANCE
DE LA VILLE DE VINCENNES**


ANNÉES 2018-2019

Septembre 2018



VINCENNES.fr

ANNEXE 1

Etablissements	Adresse	Nombre de berceaux	
Crèche Aubert	1 allée Aubert	45	01 43 74 79 18
Crèche André Bonhème	6 rue Clément Viénot	60	01 43 28 08 76
Multi-accueil collectif et familial Jean Burgeat	11 rue G. Huchon	54	01 43 65 48 45
Crèche Berthe Campergue	74 rue de Fontenay	45	01 43 74 27 79
Multi-accueil collectif (Crèche, halte) du Domaine du Bois	18 avenue des Murs du Parc	60	01 43 98 43 40
Multi-accueil collectif et familial de la Jarry	118 rue de la Jarry	56 berceaux collectifs + 2 familial	01 41 74 68 25
Crèche Robert Jobard	16-18 avenue F. Roosevelt	70	01 48 08 57 00

Crèche des Laitières	27, rue des Laitières	78	01 43 65 97 65
Crèche Fernande Sarrazin	70 rue de Fontenay	50	01 43 65 08 89
Multi-accueil du centre	70 rue de Fontenay	34	01 43 28 47 93 01 43 98 01 62 01 43 74 60 21

**Liste des établissements petite enfance de la ville de Vincennes
accueillant les enfants jusqu'à 4 ans**



ANNEXE 2

**Montants plancher et plafond
pris en compte pour le calcul du prix horaire d'accueil
dans les structures petite enfance de la ville de Vincennes.**

Les ressources mensuelles du foyer fiscal sur les revenus N-2 (avis d'imposition N-1) sont prises en compte pour le calcul du prix horaire d'accueil. Cela détermine la participation financière de la famille.

- Plancher de la CNAF révisé annuellement : 687,30 € en janvier 2018
- Plafond fixé par la ville par décision du 20 octobre 2003, applicable depuis le 1^{er} janvier 2004 : 6 860 €



ANNEXE 3

FERMETURES DES ÉTABLISSEMENTS PETITE ENFANCE DE LA VILLE DE VINCENNES

ANNÉES 2018-2019

Les structures Petite enfance de la ville seront fermées en plus des jours fériés

- du lundi 24 décembre au mardi 1er janvier 2019 inclus pour l'ensemble des structures

- le lundi 22 avril 2019 suivant le dimanche de Pâques

- le vendredi 30 mai 2019 suivant le jeudi de l'Ascension pour l'ensemble des structures

- le lundi 10 juin 2019 suivant le dimanche de la Pentecôte

- du lundi 29 juillet au vendredi 16 août 2019 inclus pour toutes les structures

- les journées pédagogiques pour l'ensemble des structures
 - mercredi 10 octobre 2018
 - mercredi 19 juin 2019

Tous ces jours de fermeture sont déjà déduits de votre contrat d'accueil.



ANNEXE 4
(à conserver)
LES BONS REFLEXES EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR



Signal modulé



Le signal national d'alerte est émis par des sirènes.
Il annonce l'approche ou la présence d'un danger (nuage toxique, tornade, ...).

N'allez pas sur les lieux du sinistre. Vous vous mettriez en danger.



Mettez-vous en sécurité dans un local
calfeutré (portes et fenêtres fermées)



**Écoutez la radio et respectez les consignes des
autorités.**



Fréquence: France Bleu :107.1.... Mhz
Fréquence France Info :105.5.....Mhz
Fréquence France Inter :164..... Mhz
Fréquence radio locale conventionnée par le préfet :Mhz



**N'allez pas chercher votre enfant pour ne pas
l'exposer, ni vous exposer à toutes sortes de
risques. Un plan de mise en sûreté a été prévu
dans son établissement.**

**Ne téléphonez pas, pour ne pas encombrer les
réseaux. Laissez les libres pour que les secours
puissent s'organiser**

Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles.



Direction Générale Adjointe chargée
de la Jeunesse et de la Vie sociale

Direction Enfance Jeunesse

Année :

Madame, Mademoiselle, Monsieur :

Responsables légaux de :

Accueilli(s) dans l'établissement :

Et demeurant :

Déclare(nt) avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement des structures municipales de la Petite Enfance de la ville de Vincennes et de ses annexes, d'en avoir reçu un exemplaire ; acceptent de s'y conformer et attestent sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

Vincennes, le

Signature des représentants légaux de l'enfant
Faire précéder de la mention « lu et approuvé »